

Palaiseau, le 19 mars 2020

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris au cours de sa 3^{ème} séance du 19 mars 2020 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°1 : Procès-verbal du Conseil d'administration du 17 décembre 2019

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 17 décembre 2019, sous réserve des modifications proposées en séance.

Délibération n°2 : Règlement intérieur provisoire de l'Institut Polytechnique de Paris

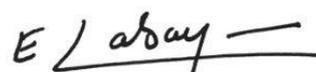
Le Conseil d'administration approuve les modifications proposées au règlement intérieur provisoire de l'Institut Polytechnique de Paris.

Délibération n°3 : Capacité d'accueil des masters pour l'année 2020-2021

Le Conseil d'administration approuve les niveaux de capacités d'accueil et les modalités de recrutement associées applicables pour l'accès aux formations de l'Institut Polytechnique de Paris conduisant au Diplôme National de Master.

Délibération n°4 : Prise de participation de l'Institut Polytechnique de Paris dans la SATT Paris-Saclay

Le Conseil d'administration approuve la prise de participation au capital de la SATT Paris-Saclay à hauteur de 15 % du capital correspondant à 150 actions, pour la valeur de 1 euro. Le Conseil d'administration donne tout pouvoir au Président de l'Institut Polytechnique de Paris pour réaliser toutes les formalités.



INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS

Eric LABAYE

Président du Conseil d'administration
de l'Institut Polytechnique de Paris

Route de Saclay
91128 PALAISEAU Cedex
SIRET : 130 025 620 0019